

Ecrit par le 3 février 2026

Les avocats du barreau d'Avignon solidaires avec leurs homologues tunisiens



Réunis autour de l'ancien bâtonnier Franck Lenzi, les avocats du barreau d'Avignon se sont retrouvés aujourd'hui sur les marches du palais de Justice de la cité des papes afin de manifester leur soutien à leur consœur Sonia Dahmani.

Cette dernière avocate inscrite au barreau de Tunisie, a été interpellée violemment par des personnes cagoulées, bousculant les avocats et journalistes présents, au sein de la maison de l'avocat de Tunis le samedi 11 mai, à la suite de propos tenus sur un plateau de télévision sur la situation de son pays.

Ecrit par le 3 février 2026

« Cette agression inédite a choqué et ému la profession d'avocat en France et dans le monde », s'indignent les avocats avignonnais dont [le nouveau bâtonnier en exercice, Philippe Cano](#), les représentaient durant le rassemblement parisien devant l'ambassade de Tunisie.

C'est dans ce contexte que la Conférence des bâtonniers, aux côtés de nombreuses institutions de la profession, a signé le 12 mai un communiqué de soutien à Sonia Dahmani, réclamant sa libération immédiate et appelant à des manifestations de soutien des avocats en robe partout en France.



Le Bâtonnier Cano, à droite, lors de la manifestation à Paris devant l'ambassade de Tunisie. ©DR-Avocats du Barreau d'Avignon

« Hier, les avocats tunisiens qui ont courageusement soutenu notre consœur ont été à leurs tours poursuivis, la maison de l'avocat de Tunis a été saccagée et l'avocat Mehdi Zagrouba, à son tour, a été brutalement arrêté. »

Ce rassemblement a été l'occasion pour ces professionnels du Droit vauclusiens de souligner aussi leur engagement auprès des avocats poursuivis, arrêtés et emprisonnés arbitrairement dans le monde dans le cadre d'une lettre ouverte rappelant « que la Tunisie a ratifié le 18 mars 1969 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1968 par les Nations unies qui protège notamment les

Ecrit par le 3 février 2026

droits à la vie, à la liberté et à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience et de religion et l'interdiction de la détention arbitraire. »

Ils ont également rappelé « que la Tunisie a également ratifié le 23 septembre 1988 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1987 par les Nations unies et son Protocole facultatif, le 29 juin 2011, adopté en 2002. »

En conséquence, ils s'indignent donc « contre les violences verbales et physiques perpétrées à l'encontre des avocats tunisiens et des journalistes visant à les intimider et à les faire taire, condamnent l'arrestation violente d'une avocate et chroniqueuse qui, après des propos tenus sur un plateau de télévision, sur la situation du pays, a été convoquée devant la justice et s'est réfugiée à la maison de l'avocat où elle a été interpellée violemment, considèrent que s'introduire de force dans les locaux de l'Ordre national des avocats constitue une agression inédite et alarmante contre ce lieu, sanctuaire des droits de la défense et de la liberté d'expression, où se réunissent des avocates et des avocats, défenseurs de l'état de droit et derniers remparts contre l'arbitraire, s'insurgent contre de telles pratiques, réclament la libération immédiate de notre consœur Sonia Dahmani et l'arrêt de toute forme de répression contre les avocats, journalistes et tous autres défenseurs des libertés tunisiens, soutiennent les avocats de la section de Tunis de l'Ordre national des avocats de Tunisie et l'ensemble des confrères entravés dans l'exercice de leur métier d'avocat. »

L.G.

Manifestation des agriculteurs : l'A7 et l'A9 encore fermés dans le sens Sud-Nord

Ecrit par le 3 février 2026



Suite aux manifestations des agriculteurs, la préfecture de Vaucluse prévient que de nouvelles actions seront menées ce jeudi 25 janvier sur les axes autoroutiers du Vaucluse et des départements limitrophes.

Dans ce cadre, [les interdictions de circulation déjà mises en œuvre](#) sont reconduites :

- fermeture de l'A7 à partir d'Avignon Nord dans le sens Sud - Nord.
- fermeture de l'A9 à partir de Remoulins dans le sens Sud - Nord.

Dans ces conditions, il est vivement conseillé aux automobilistes d'éviter d'emprunter les autoroutes A7 et A9 compte-tenu des risques de perturbation pouvant intervenir et de différer leurs déplacements autant que possible.

Par ailleurs, les services de la préfecture de Vaucluse invitent les automobilistes à s'informer régulièrement :

- en suivant les réseaux sociaux de la préfecture @prefet84 et des autoroutes A7 et A9 ;
- en écoutant Radio 107.7 ou France Bleu Vaucluse 100.4 FM

<https://fb.watch/pNcJmSNJXZ/>

Ecrit par le 3 février 2026

Automobilistes : évitez les autoroutes A7 et A9 actuellement



Alors qu'un convoi d'agriculteurs remonte actuellement l'autoroute A7 entre Avignon-Nord et Orange dans le cadre d'une opération escargot, les services de la préfecture alertent sur les difficultés de circulation dans le Vaucluse.

Dans le contexte actuel de manifestation des agriculteurs dans le pays, la préfecture de Vaucluse rappelle que des actions sont susceptibles d'être menées très prochainement, notamment sur les axes autoroutiers. Les services départementaux de l'Etat conseillent vivement aux automobilistes d'éviter d'emprunter les autoroutes A7 et A9 compte-tenu des risques de perturbation pouvant intervenir.

La préfecture les invite également à s'informer-régulièrement :

Ecrit par le 3 février 2026

- en suivant les réseaux sociaux de la préfecture @prefet84 et des autoroutes A7 et A9 ;
- en écoutant la radio Vinci-autoroutes sur 107.7

Sortie obligatoire à Remoulins

Dans le même temps, la préfecture du Gard vient d'annoncer ce matin que le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud a réglementé la circulation sur l'autoroute A9 en direction du Nord (Lyon) en rendant obligatoire la sortie à Remoulins (Gard) pour tous les véhicules (motos, véhicules légers et poids lourds).

L.G.

Presse : « Je suis Vaucluse Matin »



Ecrit par le 3 février 2026

La rédaction du quotidien Vaucluse Matin s'oppose au plan de restructuration de la direction du Dauphiné libéré auquel le titre fondé en 1946 appartient. Après avoir lancé une pétition contre ce projet mettant en cause la présence du titre dans une bonne partie du département, nos confrères ont organisé un rassemblement de soutien ayant particulièrement mobilisé élus et représentants de la société civile ainsi que du monde économique local.

Annoncée en grande pompe dans les locaux de nos confrères de Vaucluse Matin à Avignon en octobre 2022, la nouvelle formule du quotidien devait révolutionner le titre. Venue de Grenoble, la direction avait alors assuré son attachement indéfectible à cette présence en Vaucluse. « Nous allons faire en sorte que ce journal corresponde davantage aux Vauclusiens », expliquait d'ailleurs à cette occasion Christophe Victor, directeur général du Dauphiné libéré, titre appartenant au groupe Ebra, premier groupe de presse quotidienne régionale et premier groupe de presse de France. Un peu plus d'un an plus tard, la même direction vient d'annoncer un plan drastique touchant sévèrement la rédaction vauclusienne du titre implanté dans la cité des papes depuis 1946.

Pour signer la pétition contre le démantèlement de Vaucluse Matin par la direction du Dauphiné libéré

Défendre l'information de proximité

De quoi faire réagir, la rédaction de Vaucluse Matin, en grève depuis le 30 novembre dernier, qui a organisé ce mardi 5 décembre un rassemblement de protestation contre ces mesures d'austérité annoncées.

Réunis place de l'Horloge devant la mairie d'Avignon, nos confrères sont ainsi venus dénoncer ce plan d'économie et de transformation prévoyant la suppression de 9 postes sur les 24 salariés que compte le quotidien dans le département : une cheffe des sports, deux photographes, une assistante de rédaction, un responsable d'édition et quatre journalistes.

« Plus de photographes, plus de journalistes sportifs, plus d'assistantes, suppressions de 40% des postes en Vaucluse, plus de pages sport départementales... », énumère Alexandre Guey, délégué Forcé ouvrière et élu au CSE (Comité social et économique) du groupe de presse.

«J'apprends cette nouvelle comme une forme de censure.»

Joël Guin, président du Grand Avignon

Repli, retraite ou bérénina ?

Et notre confrère de poursuivre devant plus d'une centaine de personnes regroupant élus, représentants du monde sportifs et associatifs, journalistes des autres médias ou simples citoyens et lecteurs impliqués dans leur territoire : « Finie aussi la couverture du Sud Vaucluse avec des zones comme Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Apt où le journal n'y sera même plus vendu. C'est un véritable plan d'austérité qui sera accompagné d'un repli sur le Nord du département. Et même la ville centre, Avignon, sera concernée

Ecrit par le 3 février 2026

avec une couverture réduite et un véritable désengagement puisque le centre départemental historique de la rue de la République sera fermé à partir du 31 mars 2024. La plupart des journalistes se retrouveront à Orange et les autres seront basés dans un espace de coworking, quelque part dans la région d'Avignon. On ne sait pas encore où. »

« Avec ce plan de transformation du titre, l'avenir de votre quotidien est en danger et l'information de proximité sera fortement dégradée », a insisté le délégué FO devant les personnes venus soutenir l'action de la rédaction qui a également lancé une pétition ayant déjà recueilli près de 2 800 signatures.

«Maintenir la qualité d'une information objective pour les citoyens.»

Bénédicte Martin, vice-présidente du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les élus s'inquiètent...

Dans un département historiquement terre de presse (voir en fin d'article), cette situation inquiète la totalité des élus locaux.

Parmi eux, Cécile Helle, maire d'Avignon, et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse, ont décidé de parler d'une seule voix « en tant que républicaines attachées à la pluralité de la presse et à la liberté d'expression ainsi qu'à l'impérieuse nécessité d'avoir des journalistes de qualité présents sur notre territoire ».

Dans ce cadre, les deux élues ont entamé une démarche commune auprès du directeur général, basé au siège à Grenoble, afin de faire part de leurs inquiétudes « face à l'ampleur des mesures annoncées frappant un journal présent depuis près de 80 ans sur notre territoire qui participe pleinement à cette proximité si essentielle à notre vie locale. »

Ecrit par le 3 février 2026



Au vu de la situation et de la mobilisation de toutes les forces vives du territoire, Dominique Santoni et Cécile Helle ont également annoncé qu'elles souhaitaient rencontrer très rapidement la direction afin d'évoquer ce désengagement programmé dans le Vaucluse considéré par ces dernières « comme totalement inenvisageable »

« J'apprends cette nouvelle comme une forme de censure », s'indigne pour sa part Joël Guin, président du Grand Avignon venu également apporter le soutien de l'ensemble des élus de l'agglomération. Le président masquant à peine sa colère après l'annonce d'enlever le siège d'Avignon. « Le Vaucluse sans Avignon, c'est quoi ?, interroge-t-il. Ce territoire du Vaucluse sans Avignon, cela n'existe pas ! »

Bénédicte Martin, vice-présidente du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur était aussi venue apporter le soutien de son président, Renaud Muselier. Elle a évoqué « ce lien local à l'heure des dérives des réseaux sociaux » et a souligné la nécessité « de maintenir la qualité d'une information objective pour les citoyens. »

Même mobilisation de la part de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) qui par l'entremise de son président Pierre Gonzalvez a signé, au nom des maires du département, la pétition lancée par la rédaction de Vaucluse Matin.

Ecrit par le 3 février 2026

«Sans vous, nous n'existons pas.»

Gilbert Marcelli, président de la CCI de Vaucluse

... et les membres de la société civile se mobilisent

« Sans vous, nous n'existons pas, insiste Gilbert Marcelli, président de la CCI de Vaucluse. C'est vous les journaux, et plus généralement les médias locaux, qui permettent de mettre en valeur les actions du monde économique au quotidien. Il ne faut pas détruire ce qui a été créé à la Libération. »

Un message des décideurs économiques relayait par l'univers de la culture avec Tiago Rodrigues, directeur du Festival d'Avignon : « Il faut se battre pour l'idée qu'il n'y a pas de citoyen périphérique. Une démocratie n'est pas complète s'il n'y a pas d'information et de journalistes de proximité. »

« Sans les journaux d'Avignon, je pense que beaucoup d'entre nous auraient périclité », reconnaît en toute franchise Gérard Gelas fondateur du théâtre du Chêne noir.

« Si ce démantèlement devait arriver, ce qui reste derrière ce sont les réseaux sociaux, c'est-à-dire la poubelle ! Et non pas des professionnels, des gens qui aiment leur métier, qui vont chercher de l'information, qui l'analyse, qui ont du recul... Comme les artistes, les journalistes entrouvrent des portes sur la conscience. Et c'est vrai qu'aujourd'hui nous sommes dans une société où l'on dirait qu'il faut que la conscience soit abolie au profit du profit. »

Ecrit par le 3 février 2026



Tiago Rodrigues, directeur du Festival, avec les élus de Vaucluse.

«Une démocratie n'est pas complète s'il n'y a pas d'information et de journalistes de proximité.»

Tiago Rodrigues, directeur du Festival d'Avignon

Le monde sportif en émoi

Parmi les autres membres de la société civile venus apporter leur soutien à Vaucluse Matin, Roland Davaud, président du CDOS (Comité départemental olympique et sportif) de Vaucluse qui s'inquiète de la disparition des pages sportives locales dans le quotidien « alors que nous allons rentrer dans une année olympique. Je tiens à dire qu'au nom des 1 300 clubs de Vaucluse et des 180 000 licenciés sportifs du

Ecrit par le 3 février 2026

département, il nous est impossible pour nous qu'il n'y ait plus Vaucluse Matin. »

« La disparition des pages 'sport' départementales, c'est une première pour un quotidien régional, s'alarme Alexandre Guey.

« Nous sommes particulièrement déterminés et je ne voudrais pas menacer qu'on puisse changer de banque », prévient Roland Davaud en ciblant le Crédit Mutuel, actionnaire principal du groupe Ebra, qui n'hésite pas à parler de solidarité, de proximité et d'engagements. La fameuse banque qui appartient à ses clients, mais manifestement pas à ses lecteurs, pourrait ainsi constituer une cible de choix pour les contestataires.

Et ce d'autant plus que les représentants du monde associatif rappelaient « que certains réseaux n'avaient pas d'autres moyens pour se faire connaître que la presse locale. »

«La disparition des pages 'sport' départementales, c'est une première pour un quotidien régional.»

Alexandre Guey, journaliste à Vaucluse Matin et délégué Forcé ouvrière

La presse quotidienne régionale en crise

Cette grève de Vaucluse Matin intervient alors que son concurrent, le quotidien [La Provence](#) est aussi entré dans une zone de turbulences. En conflit avec son nouveau repreneur, CMA-CGM, le titre marseillais a connu un mouvement de grève le mois dernier. En cause, la volonté de la direction de supprimer plusieurs dizaines d'emplois dont plusieurs journalistes et photographes en Vaucluse. Les fermetures des agences d'Orange et Carpentras étant même évoquées.

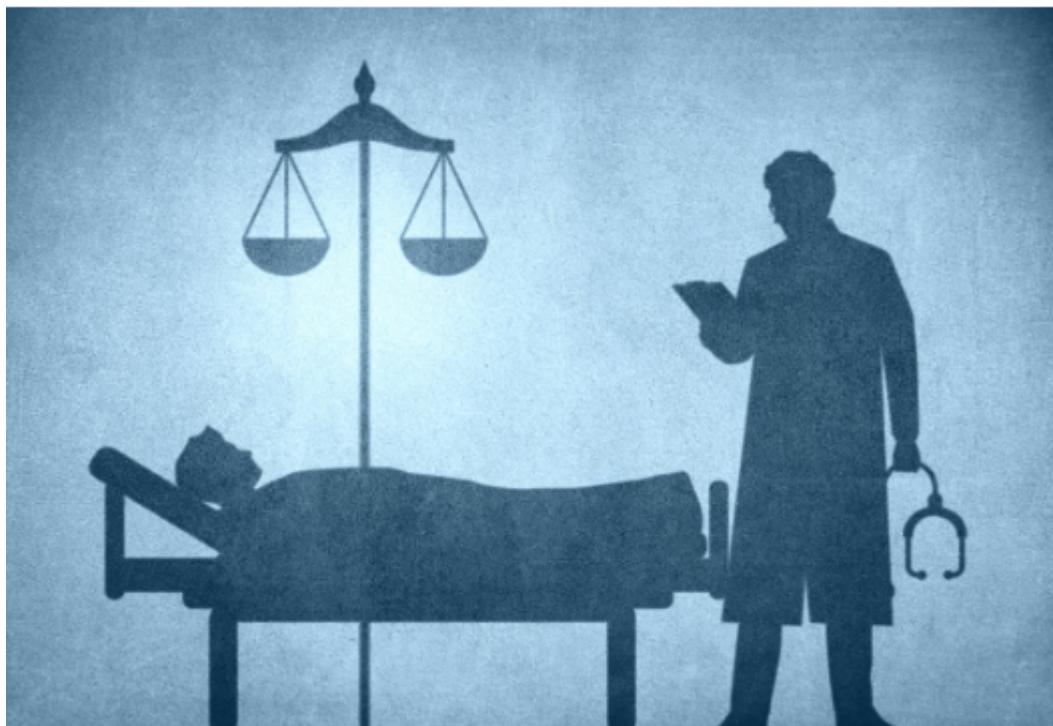
De l'autre côté du Rhône, la situation n'est guère plus reluisante pour Midi libre dont les équipes se sont réduites comme peau de chagrin à Villeneuve-lès-Avignon et Bagnols-sur-Cèze. Seule lueur visible dans cette crise que connaît la PQR (Presse quotidienne régionale), [le retour en Vaucluse de La Marseillaise](#) depuis septembre 2022. De quoi permettre au bassin de vie d'Avignon de disposer d'une offre de pluralité de la presse inédite en France avec 4 quotidiens.

Ecrit par le 3 février 2026

JE SUIS Vaucluse Matin

Avignon, Manifestation contre le Suicide assisté ce samedi 2 décembre, place Pie

Ecrit par le 3 février 2026



Alliance Vita manifestera ce samedi 2 décembre, place Pie à Avignon contre le projet de loi visant à légaliser le suicide assisté et invite tous les citoyens à contrer cette décision en faisant entendre leurs voix.

« [Tout suicide est un drame qui frappe de nombreuses personnes et qui met en échec la société](#). Derrière le cri silencieux des personnes qui souffrent, il y a toujours un appel à l'aide et à la solidarité. Ne les abandonnons pas ! » prévient Alliance Vita.

Que fait-on du code de déontologie ?

« L'euthanasie contrevient au Code de déontologie médicale qui interdit formellement de donner délibérément la mort. C'est un élément-clé du serment d'Hippocrate depuis 2 500 ans.

Les critères flous,

tels que 'maladie incurable', 'pronostic vital engagé à moyen terme', 'souffrances réfractaires' ne peuvent qu'entraîner des abus et des litiges judiciaires. Ce genre de loi ne peut que basculer sur une pente glissante, une extension des critères, toujours plus larges. Il suffit de le constater dans les pays ayant légalisé l'euthanasie ou le suicide assisté.»

Le risque est lourd pour les plus vulnérables

« Comment garantir le consentement prétendument libre et éclairé du patient, notamment en cas de dépression ou en cas de pressions extérieures ? Enfin, comment **protéger les soignants** des pressions qui s'exercent toujours quand ils entendent faire valoir leur clause de conscience ? Ces constats corroborent notre alerte : on veut saper l'interdit de tuer, fondement bimillénaire de la déontologie

Ecrit par le 3 février 2026

médicale et de la protection des plus vulnérables.»

Les manifestants pourront porter des tenues sombres, des masques seront fournis pour une mise-en-scène sur place. Prévoir environ 45 minutes de votre temps.

Inscription [ici](#).

APRÈS UNE VIE ACTIVE BIEN REMPLIE

„BIENTÔT VOUS AUREZ DROIT AU REPOS ÉTERNEL !



Sérignan-du-Comtat : McDonald's et A69, même combat ?

Ecrit par le 3 février 2026



D'un côté, une partie des habitants de Sérignan-du-Comtat refusent l'installation d'un McDonald's dans leur commune. De l'autre, en Occitanie, des écologistes ne veulent pas voir se construire l'autoroute A 69, devant relier Castres à Toulouse. A priori deux combats qui n'ont pas grand-chose à voir l'un avec l'autre.

A Sérignan-du-Comtat, il n'est pas question d'installer une ZAD et de se mettre en position d'en découdre avec les forces de l'ordre pour s'opposer à l'installation d'un énième fast-food. A toute « faim utile » précisons que la France qui se targue d'être la patrie de la gastronomie est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de fast-food de cette enseigne américaine (plus de 1500). Mais revenons à nos amis de Sérignan, ce petit village provençal qui s'honneure de son ancrage dans la nature et le respect de l'environnement. On y voit d'un mauvais œil l'installation de ce McDo de 400 M² surtout que derrière ce projet on y découvre la future installation d'un centre commercial, d'une station-service et d'une laverie. Et tout cela à l'entrée du bourg...

Imaginez au pays de Jean-Henri-Fabre, un des pères de l'éthologie, avec ses landes de terre en friche riches de collections botaniques uniques, et son naturoptère dédié à l'observation et la connaissance des insectes et des plantes. C'en était trop pour les sérignanais(es).

La modernité aurait-elle changée de camps ?

A Sérignan comme en Occitanie avec l'autoroute, c'est la même intention qui s'exprime. Celle de voir émerger un autre modèle. Ce qui était, il y a encore peu de temps, l'expression d'une modernité salutaire

Ecrit par le 3 février 2026

est aujourd’hui remis en cause et contesté par une partie de la population. Cela dépasse largement le cadre des écologistes engagés. La modernité aurait-elle changée de camps ? Cependant on ne saurait ignorer la parole de ceux qui sont pour, ceux qui parlent développement économique et emplois. Cas déjà évoqué ici avec [la ZAC des Hauts-banquets de Cavaillon](#).

Dans les deux cas, à Sérignan comme en Occitanie, le fait de pouvoir participer aux décisions et en particulier si elles vous concernent directement, apparaît comme une nécessité qu’on ne saurait ignorer plus longtemps. De ce point de vue les pétitions ou les ZAD ne peuvent suffire.

Hommage à Jeanne d’Arc à Avignon, la préfecture dit non à l’Action française



Alors que l’association ‘L’Action Française Provence’ avait annoncé, via diverses publications sur les réseaux sociaux, une action à Avignon en hommage à Jeanne d’Arc, ce samedi 3 juin 2023, la préfecture de Vaucluse vient d’interdire cette manifestation.

Ecrit par le 3 février 2026

« Aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès de la préfète de Vaucluse, expliquent les services de la préfecture du département. Or, cette démarche est obligatoire dans le délai de 3 jours francs minimum avant la date prévue de la manifestation. »

« Le droit de manifester, liberté constitutionnellement garantie, est encadré par les articles L. 211-1 et suivants du code de la sécurité intérieure », rappelle la préfecture de Vaucluse. Ces derniers disposent que

« sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ». Le représentant de l'État peut, s'il

« estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, l'interdire par un arrêté. »

Risque de trouble à l'ordre public ?

Dans son communiqué, la préfecture de Vaucluse insiste sur le fait que « cette manifestation sur la voie publique est susceptible de générer des troubles à l'ordre public dans un contexte d'émoi populaire provoqué par les dernières manifestations nationalistes qui se sont déroulées, plus particulièrement à Paris et à Annecy. Afin de prévenir ce risque de troubles à l'ordre public, la préfète de Vaucluse a décidé par arrêté préfectoral n°2023/06-02 du 2 juin 2023, d'interdire cette manifestation prévue demain, samedi 3 juin, à Avignon. »

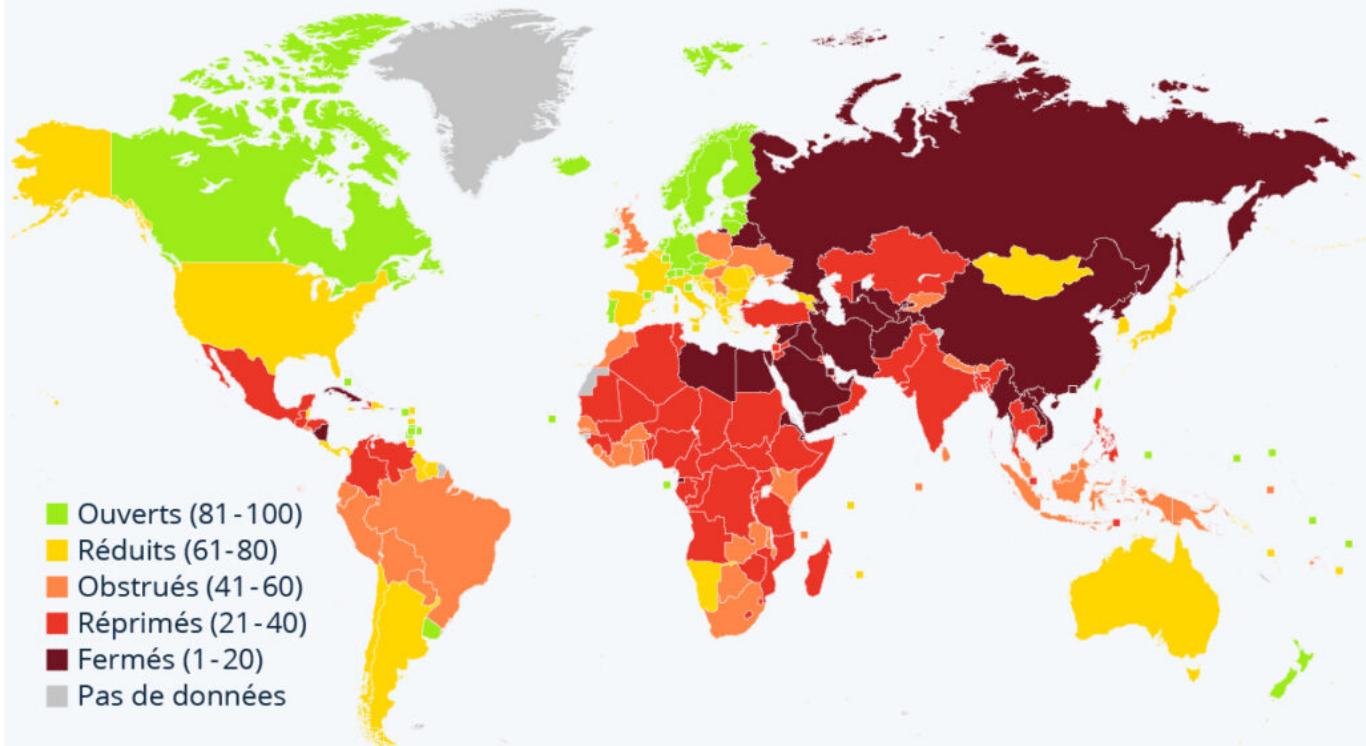
L'occasion pour la préfète de Vaucluse de rappeler que le fait d'organiser une manifestation sur la voie publique ayant été interdite peut être puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende et que le fait de participer à une manifestation ayant été interdite est passible de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe.

La liberté de manifester en péril dans le monde

Ecrit par le 3 février 2026

La liberté de manifester en péril dans le monde

Évaluation des droits de manifester par pays en mars 2023 *



* Évaluation basée sur un score de 0 à 100 rendant compte de l'état de la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Source : CIVICUS Monitor



statista

Qu'il s'agisse de [manifestations de masse](#) réclamant un changement social et politique ou de mouvements sociaux organisés pour protester contre une loi, la hausse du coût de la vie ou la crise climatique, les citoyens du monde entier continuent de descendre dans la rue pour exprimer leur opinion, manifester un [désaccord](#) et réclamer la justice. Mais bien que les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique soient reconnus comme étant fondamentaux dans les normes internationales en matière de droits

Ecrit par le 3 février 2026

humains, les gouvernements ne cessent de les restreindre.

L'évaluation réalisée depuis 2017 par [CIVICUS Monitor](#) suggère que la société civile est confrontée à un environnement de plus en plus hostile. Les données collectées montrent qu'au niveau mondial, les États font un usage injustifié et excessif de la force pour disperser ou détenir des manifestants pacifiques. Dans certains cas, comme récemment au Myanmar et en Iran, la police voire l'armée a même recours illégalement à la force meurtrière.

Selon la dernière mise à jour datant de mars 2023, 27 pays ou territoires affichent un espace civique « fermé », 50 sont considérés comme « réprimés » et 40 comme « obstrués ». Au total, 117 États sur 197 connaissent de graves restrictions des libertés civiles et il est estimé que 28 % de la population mondiale subi une très forte répression. En comparaison, 42 pays (dont la France) ont un espace civique « réduit » et seulement 38 sont considérés comme « ouverts ».

L'année dernière, 5 pays ont basculé dans la pire catégorie, à savoir le Myanmar, l'Afghanistan, le Tadjikistan, Hong Kong et la Russie, qui sont désormais classés comme « fermés ». Le Lesotho, le Guatemala et la Tunisie sont quant à eux tombés dans la catégorie « réprimés » et 3 autres pays ont été rétrogradés dans la catégorie « obstrués » : le Ghana, la Grèce et le Royaume-Uni.

« Même si l'Europe compte le plus grand nombre de pays considérés comme « ouverts », aucune région n'est à l'abri des moyens répressifs utilisés par les gouvernements pour restreindre les libertés », soulignent les auteurs de l'étude. « Au cours des cinq dernières années, 8 pays européens ont vu leur classement baisser en raison de la détérioration des conditions d'exercice des libertés civiles ».

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Soulager mais pas tuer, la mort si taboue qu'on la provoque ?

Ecrit par le 3 février 2026



Ils étaient un peu plus d'une trentaine à s'être retrouvés, en soirée, place de l'horloge à Avignon, en ce début du mois d'avril vers 18h30. Au même moment, d'autres faisaient la même chose dans 39 autres villes.

La raison de leur présence ? Combattre l'euthanasie et le suicide assisté alors que la Convention citoyenne sur la fin de vie a remis ses conclusions au gouvernement et dont 75% des membres sont en faveur, disons, 'd'un départ plus rapide de la vie'.

Ce que dit Soulager mais pas tuer ?

«L'euthanasie et le suicide assisté risquent de cacher un mépris de la faiblesse, de la dépendance ou de la perte de capacités, analyse Philippe Pozzo di Borgo, parrain de 'Soulager mais pas tuer' dont la vie a inspiré le film 'Intouchables'. Cette loi pourrait pousser les plus fragiles à s'auto-exclure. Un droit à l'euthanasie qui déraperait vers... Un devoir. A contrario, nous sommes pour une société plus ouverte à la différence, à la place de la personne vulnérable au cœur de la société pour témoigner à quel point chaque

Ecrit par le 3 février 2026

vie est importante et a de la valeur.»

Ne pas réduire l'autre à ses fragilités

L'homme évoque «Pourtant il est des regards qui font douter de son droit à exister. Le droit à être quelqu'un, sans que soit fait le reproche d'une vie que l'on ne résume pas à la souffrance, à son aspect, à sa vulnérabilité.»

Son appel aux parlementaires

«Ne voyez-vous pas la pression, pour en pas dire l'oppression, qui monte quand une société rend éligibles à la mort les plus humiliés, les plus souffrants, les plus isolés, les plus défigurés, les moins résistants à la pitié des autres et, certains le revendent déjà, les plus coûteux ? Aidons-nous à vivre et non pas à mourir. Œuvrons ensemble pour les plus fragiles, construisons une société plus humaine,» souligne Philippe Pozzo di Borgio.

'Soulager mais pas tuer' Un collectif inter-associations

'Soulager mais pas tuer' rassemble plusieurs associations comme '100% vivants' qui regroupe des personnes handicapées ; 'Soigner dans la dignité', une association de jeunes soignants ; Alliance Vita qui anime le service d'écoute SOS fin de vie ; l'Institut Européen de bioéthique et Convergence soignants-soignés pour une médecine à visage humain.

presse@soulagermaispastuer.org

Ce qu'a dit la porte-parole

Extrait.«Ne rejetez pas ceux qui sortent de la norme, au bout de leur vie, parce qu'ils vous apparaissent trop dépendants, souffrants ou défigurés et même pesants ou coûteux ! Au contraire, approchez-vous des intouchables, touchez-les, vous vous réconcilierez avec votre part de vulnérabilité, a rappelé Anne Denton, en reprenant les mots de Philippe Pozzo di Borgio.»

Une chaîne humaine

«En faisant une chaîne humaine nous constituons une humanité indivisible et affirmons que le maillon le plus faible est en réalité le plus précieux, car il détermine la solidité de toute la chaîne. Personne n'est jamais en trop, ni inutile, ni indigne de vivre.»

Le serment d'Hippocrate

«L'interdit de tuer, avec le serment d'Hippocrate, est le fondement de la déontologie médicale depuis 2 500 ans, ne doit pas souffrir d'exception. Robert Badinter, artisans de l'abolition de la peine de mort, l'avait bien compris lui qui affirmait que dans une démocratie l'on ne tuait pas. Notre message ? Je vis, donc je suis.»

Ce que nous demandons au Président de la République

«Nous demandons au Président de la République de garantir la permanence de l'interdit de tuer au cœur des relations soignantes, le développement des unités de soins palliatifs accessibles à tous, des centres anti-douleur. Ensemble soutenons les plus vulnérables et, ensemble, faisons société, » a conclu Anne Denton au nom des sympathisants du collectif.

Ecrit par le 3 février 2026

